

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Petroleum ether
FDS-nombre : 000000021335
Type de produit : Mélange
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road 115 Tabor Road
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546
USA USA

Téléphone :
Pour plus d'informations, : SafetyDataSheet@Honeywell.com
veuillez prendre contact
avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024


2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système nerveux central
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration Catégorie 1
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui : Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane
doivent être listés sur
l'étiquette

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n- hexane	64742-49-0 601-007-00-7 01-2119484651-34 931-254-9	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336; Système nerveux central	> 50 % - <= 100 %	

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

		Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411		
pentane	109-66-0 601-006-00-1 01-2119459286-30 203-692-4	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336; Système nerveux central Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 25 % - <= 50 %	

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin. Enlever les lentilles de contact.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec un risque d'éclatement

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Le produit s'évapore facilement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Enlever de la surface de l'eau (p.e. écumer, siphonner).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants
Enlever de la surface de l'eau (p.e. écumer, siphonner).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Avant la mise en service des installations et des appareils, les inertiser (Azote, gaz rare) et les mettre à la terre. Caractérisation comme "Lieu à risque d'explosion" Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène:

Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker dans une zone conçue pour le stockage de liquides inflammables. Protéger contre les dommages physiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	TWA	1.200 mg/m3		RCP hydrocarbons
pentane	INRS (FR) VME	1.800 mg/m3 600 ppm		
pentane	FR MOELD VME	3.000 mg/m3 1.000 ppm		
pentane	EU ELV TWA	3.000 mg/m3 1.000 ppm		Indicatif
pentane	EU ELV			Listé
pentane	EU SCOELS			Listé
pentane	EU SCOELS TWA	3.000 mg/m3 1.000 ppm	8 heures	

TWA - Moyenne pondérée au temps (TWA)

INRS (FR) - France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux produits chimiques en France (VLEP), INRS ED 984, tel que modifié.

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

EU ELV - UE. Valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, telles que modifiées

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		5306 mg/m3	Inhalation	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		13964mg/kg bw/d	Dermale	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1131 mg/m3	Inhalation	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1377mg/kg bw/d	Dermale	
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		1301mg/kg bw/d	Ingestion	
pentane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		3000 mg/m3	Inhalation	
pentane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		432mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
pentane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		643 mg/m3	Inhalation	
pentane	Consommateurs		214mg/kg	Contact avec la	

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

	rs / Long terme - effets systémiques		bw/d	peau	
pentane	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		214mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n- hexane	:	donnée non disponible
pentane	Eau douce: 0,23 mg/l	
pentane	Eau de mer: 0,23 mg/l	
pentane	Station de traitement des eaux usées: 3,6 mg/l	
pentane	Sédiment d'eau douce: 1,2 mg/kg dw	
pentane	Sédiment marin: 1,2 mg/kg dw	
pentane	Sol: 0,55 mg/kg dw	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau

Mesures d'ordre technique

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Évacuation locale

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

Type protégeant des gaz organiques et des vapeurs à bas point d'ébullition

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Vêtement de protection

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|--|---|---|
| (a) État physique | : | liquide |
| (b) Couleur | : | incolore |
| (c) Odeur | : | caractéristique |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : | donnée non disponible |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : | 40 - 60 °C
à 1.013 hPa |
| (f) Inflammabilité | : | Non applicable |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : | Limite d'explosivité, inférieure
1 % (v)

Limite d'explosivité, supérieure
7 % (v) |
| (h) Point d'éclair | : | < -30 °C
Méthode: DIN 51755 |
| (i) Température d'auto-inflammation | : | 245 °C
n'est pas auto-inflammable |
| (j) Température de décomposition | : | A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage. |
| (k) pH | : | Non applicable |

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

- (l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:
pratiquement insoluble

Solubilité dans d'autres solvants:
Soluble dans la plupart des solvants organiques
- (n) Coefficient de partage:
n-octanol/eau : donnée non disponible
- (o) Pression de vapeur : donnée non disponible
- (p) Densité et / ou densité
relative : 0,65 g/cm³
à 20 °C
- (q) Masse volumique
apparente : Non applicable
- (q) Densité de vapeur
relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la
particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme
comburant.
- Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

10.5. Matières incompatibles

Formation de vapeurs/gaz facilement inflammables.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.
Incompatible avec des agents oxydants.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Monoxyde de carbone
Hydrocarbures
Dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

donnée non disponible

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

donnée non disponible

(h) STOT-exposition unique:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(i) STOT - exposition répétée:

donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:

donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes:

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:3295 IMDG:3295 IATA:3295

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
IMDG:HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
IATA:Hydrocarbons, liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui Polluant marin: oui
(Hydrocarbons, C6,
Isoalkanes, <5% n-Hexane

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Prescription particulière 640D Prescription particulière 640D Groupe de ségrégation du code IMDG, conformément au chapitre 3.1.4.4 : DESACTIVE,

EHS-Mark required (ADR 2.2.9.1.10, IMDG code 2.10.3) for single packagings and combination packagings containing inner packagings with Dangerous Goods > 5L for liquids or > 5kg for solids.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES	Quantité: 5.000.000 kg Quantité: 50.000.000 kg	

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

INFLAMMABLES		
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : E2: Danger pour l'environnement aquatique	Quantité: 200.000 kg Quantité: 500.000 kg	
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

Hydrocarbures, C6, Isoalcane, <5% n-hexane	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
pentane	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Petroleum ether

32299-1L

Version 1.7

Date de révision
26.01.2024

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
